

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

PRESENTS : Antoine MARTINEZ, Josette AILLOUD, Capucine DOMINGUEZ, Nicolas HERNANDEZ, Philippe LAGARDE, Maud CHEVALIER, Claude VASSEUR, Anne PEREZ, Amandine RIOU, Cédric LAVABRE, Sylviane GUILLEM, Sandra HEINRICH, Laurent HANDCHUMACHER, Carine CADILLAC, Laetitia KLEYKENS

1) Vidéo surveillance

Le conseil municipal propose d'assurer une vidéosurveillance sur deux sites de la commune.

Premier site : chemin des Clausses, vidéosurveillance de la voirie publique et de ses dépendances (parking) ainsi que les abords de bâtiments et des espaces publics (bâtiment des SERVICES TECHNIQUES et esplanade avec air de jeux pour enfants).

Deuxième site : chemin de Milhac, vidéosurveillance de la voirie publique et de ses dépendances (parking) et du boulodrome.

Pour cela il est proposé d'adhérer au programme S vidéoprotection de la préfecture de l'Hérault ; et de demander une subvention la plus haute possible, pour aider à cette mise en place de la vidéosurveillance

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

2) Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

En application du IV de l'article 1609 du code général des impôts, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges consécutifs à un transfert de compétence des Communes doit être mise en place.

Cette commission est créée par le Conseil de communauté qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des Communes, chaque commune disposant d'au moins un représentant titulaire, et d'un suppléant.

Il est proposé au conseil :

- ⇒ titulaire : Antoine MARTINEZ
- ⇒ suppléant : Philippe LAGARDE

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*